CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOLS DE LAINE

Une bande de 12 malfaiteurs surprise et mise en fuite par deux douaniers. — 300 kilos de laine dérobés. — Deux arrestations.

Ce n'est pas la première fois que les malfaiteurs rencontrent sur leur chemin, dans leurs expéditions nocturnes, des patrouilles de douaniers qui malgré toutes leurs précautions viennent entièrement dérouter leurs projets. Il y a quelques semaines deux d'entre eux mettaient en fuite un groupe de six individus qui abandonnèrent sur place, près du pont du chemin de fer au Laboureur, leurs ballots emplis de laine peignée. C'est vers Wattrelos que ces individus se dirigeaient.

C'est également de ce côté que marchaient les douze malfaiteurs, chargés également de laine, auxquels deux autres douaniers de la même brigade de Roubaix-gauche donnèrent la chasse, la nuit de samedi à dimanche, près de la distillerie de M. Droulers, quai de Wattrelos. Y aurait-il relation entre ces deux méfaits ? Quoi qu'il en soit, voici des détails à ce sujet :

Vers une heure et demie du matin les préposés des douanes Julien Morio et Louis Crampette, surveillaient les abords du canal, à l'extrémité du chemin dit de la distillerie. Depuis une demi-heure environ ils avaient remarqué les allées et venues de plusieurs individus qui inspectaient tout le terrain compris entre la rue Carnot et le chemin du Grimonpont, près du Sartel. Ils se gardèrent bien de sortir de leur cachette et attendirent les événements.

Bientôt ils virent arriver le long du quai de Wattrelos et venant de Roubaix, une bande d'individus portant chacun un sac empli de marchandise. L'un d'eux, les bras libres, marchait en éclaireur. Onze de ses compagnons le suivaient à la file. Quand ils furent engagés dans l'étroit sentier Picavet, qui mène à Wattrelos, les deux préposés se mirent à leur pousuite. L'un d'eux prit les devants, l'autre demeurant en arrière, puis ils les attaquèrent résolument, cherchant à les culbuter en les bousculant. Surpris à l'improviste tous les malfaiteurs laissèrent tomber leurs sacs et s'enfuirent de tous côtés. Ce fut parmi eux une véritable débandade.

Chacun des douaniers pourtant s'était saisi d'un homme qu'il maintenait énergiquement. Les deux prisonniers crièrent alors à leurs compagnons de venir les délivrer, mais ceux-ci intimidés à la vue des revolvers dont les préposés s'étaient armés, demeurèrent prudemment à une cinquantaine de mètres de distance. Ils s'éloignèrent définitivement lorsque les douaniers faisant usage de leurs armes, tirèrent en l'air une dizaine de coups de feu pour appeler leurs collègues du Laboureur. L'on suppose que plusieurs des malfaiteurs étaient également armés. En effet quand ils eurent disparu des coups de revolver se firent entendre dans leur direction. En outre un cabaretier voisin aurait trouvé dimanche matin, au sentier Picavet, un revolver chargé que l'un des voleurs aurait laissé tomber au moment de l'attaque. Ces détails seront contrôlés par la police.

Au bruit, le sous-brigadier Lucilien, et le préposé Emile Rimbert accoururent pour prêter main forte. Les onze sacs abandonnés et emplis chacun de 25 à 30 kilos de laine brute furent chargés sur une balladeuse, puis prisonniers et marchandises furent conduits à la caserne de la rue d'Alger.

Dans la matinée de dimanche les deux hommes ont été interrogés par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement. Ils se nomment Charles Quivy, 20 ans, peigneur, n'ayant, d'après sa déclaration, aucun domicile et logeant à la belle étoile, et Alphonse Dejode, 18 ans, soigneur, rue de l'Espierre, 12, à Wattrelos. Ils ont refusé de désigner leurs complices, et expliquent leur présence quai de Wattrelos, en disant qu'ils s'étaient donné rendez-vous afin d'aller frauder à la frontière. Passant vis-à-vis du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, ils avaient trouvé les sacs de laine abandonnés sur le chemin de halage. M. Grimaldi a relevé un bon nombre de contradictions dans leurs délarations. Quant à la provenance de la laine et à sa valeur, elles n'ont pas encore été établies jusqu'ici.

Un troisième individu, rencontré par la douane en état de vagabondage a également été arrêté dimanche matin au chemin de la distillerie. C'est un jeune homme du quartier qui faisait partie, croit-on, de la bande. Néanmoins sa culpabilité n'a pas été jusqu'ici établie et il se pourrait qu'il soit remis en liberté. L'enquête continue.

LE BANQUET ANNUEL DES MEDAILLES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — Dimanche à deux heures a eu lieu dans une salle de l'estaminet au *Sans-Souci*, rue du Collège, le banquet annuel de la Société des médaillés du commerce et de l'industrie; une cinquantaine de convives y assistaient.

A la table d'honneur se trouvaient MM. Mérat, président, Delaplace, vice-président, Louis Lecomte, secrétaire-trésorier, et les autres membres de la Commission.

M. Eugène Motte, président d'honneur, empêché, s'était fait excuser.

Pendant toute la durée du repas, très bien servi par le *Sans-Souci*, la plus franche gaîté n'a cessé de régner. Au dessert des toasts ont été portés par M. Louis Delaplace, vice-président, qui a fait l'éloge du président.

M. Mérat a répondu en quelques mots.

M. Louis Lecomte, secrétaire-trésorier, après avoir montré l'état moral de la société a fait un rapide exposé de l'état des finances qui sont des plus prospères; il a proposé ensuite de chanter un vivat en l'honneur du représentant du *Journal de Roubaix*, qui a remercié.

Après une charmante allocution de M. Edouard Haimes, qui propose de boire à tous les sociétaires présents et absents, a eu lieu un concert improvisé qui a obtenu beaucoup de succès.

DEUX OUVRIERS GRIEVEMENT BLESSES EN TOMBANT DANS DES ESCALIERS. — **Rue Decrême.** — M. François Lévêque, 48 ans, tisserand, a été victime d'une chute grave, la nuit de samedi à dimanche dans un escalier de l'estaminet « A la Botte de Paris », tenu par son cousin, M. Jules Leclercq, à l'angle des rues Decrême et de Ma Campagne. Les gens de la maison et les locataires avaient quitté vers onze heures la salle du débit pour aller se coucher. Au lieu de les suivre, M. Lévêque sortit en compagnie d'un militaire, son ami.

Vers deux heures du matin le cabaretier fut éveillé par des plaintes provenant du tambour de l'escalier. Le locataire venait de rentrer, et en montant à sa chambre, il était tombé à la renverse. Dans sa chute le malheureux avait frappé violemment de la tête contre une dalle en pierre placée à l'entrée de la cour.

Le blessé était inanimé et le sang s'échappait de l'oreille droite ainsi que d'une plaie assez large à la nuque. Transporté à la cuisine, il reçut la visite de MM. les docteurs Bantigny et Harlet, mais les soins qui lui furent prodigués ne parvinrent pas à lui faire reprendre ses sens. Les praticiens déclarèrent qu'une fracture du crâne était probable.

Vers onze heures, M. Lévêque, qui n'avait pas encore repris ses sens, a été transporté en voiture d'ambulance à l'Hôtel-Dieu. Son état est alarmant. L'infortuné tisserand, marié et père de deux enfants, travaillait au tissage de M. Prouvost, rue d'Hem.

— **Rue du Fort.** — Un accident du même genre et qui a entraîné également des suites très graves, s'est produit dans la soirée de samedi, à l'estaminet « A la Grappe de Raisin », que tient rue du Fort, 34, M. Louis Vanderschelden.

La cabaretière avait recommandé à l'un de ses locataires, M. Léon Dedeyne, 68 ans, de ne pas monter à sa chambre sans l'avertir. Elle avait en effet l'intention de l'y accompagner. Vers 8 heures, le vieillard quitta la salle de débit pendant une courte absence de Mme Vanderschelden, et monta l'escalier placé dans la cour. Un bruit assez fort venant de ce côté, appela bientôt l'attention de plusieurs consommateurs qui se précipitèrent au dehors.

Le vieillard était étendu sans mouvement au pied de l'escalier. Les pieds étaient demeurés sur les marches, et la tête ensanglantée reposait sur les pierres. Le sang sortait en même temps par le nez, la bouche et l'oreille droite. Parvenu au milieu de l'escalier, le locataire avait perdu l'équilibre. Il n'était pas parvenu à se rattraper à une fenêtre voisine dont l'un des carreaux se brisa, et il était venu s'abattre la tête la première sur les pavés de la cour.

Transporté dans l'estaminet, le malheureux vieillard a reçu peu après les soins de M. le docteur Delahousse. Le praticien a déclaré tout aussitôt que l'état du blessé était très grave, et a recommandé de le veiller toute la nuit. Une fracture du crâne était en effet probable. Il ne reprit guère connaissance, et fut transporté dimanche vers dix heures du matin à l'Hôtel-Dieu en voiture d'ambulance. Dans la soirée il se trouvait toujours dans un état comateux. M. Dedeyne travaillait comme ouvrier menuisier dans l'atelier de M. Ryo-Catteau, rue Pellart. Originaire de Roulers, il est père d'une nombreuse famille, mais tous ses enfants sont mariés.

UN DETOURNEMENT DE PRES DE 700 FRANCS DANS UNE BOULANGERIE COOPERATIVE. — **Le coupable arrêté.** — Un porteur de pains, Omer Dekeyter, 33 ans, rue des Longues-Haies, 153, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation d'abus de confiance commis au préjudice de la boulangerie coopérative l' « Union », Grande-Rue.

Comme de coutume, cet homme, sa tournée terminée, se présenta au bureau samedi soir afin de régler les comptes de la semaine. 1.884 pains, valant 914 fr.90 avaient été vendus par lui au cours de la semaine. Les recettes partielles opérées et restituées se montaient à 221 francs 90. Il lui restait donc à verser à la caisse une somme de 693 fr.

Le porteur avoua tout simplement au gérant, M. Duquesne, qu'il s'était servi de cet argent pour payer des dettes et qu'il ne lui restait plus un sou. Ses créanciers, a-t-il dit, mis au courant sans doute de son départ prochain de la coopérative, l'avaient menacé de poursuites et il avait donné à l'un 40 francs, à un autre 150 francs, à un troisième 100 francs, etc...

Une plainte fut adressée à la police, et Dekeyter a été séance tenante mis en état d'arrestation. Interrogé dimanche matin par M. Grimaldi, commissaire, cet individu, originaire de Renaix, qui est marié et père de famille, n'a fait aucune difficulté pour reconnaître le détournement. M. Grimaldi a contrôlé, et reconnu à peu près exactes, les déclarations faites au sujet des versements aux créanciers. Le coupable, écroué au dépôt central, sera déféré aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

MACHINES PARLANTES « ODEON » à disques double face. Puissance, harmonie, durée. Reproduction absolument naturelle de la voix, Maison **SCREPEL**, 138 bis, Grande-Rue. 915-5

PLANS DE TOURCOING, 0,50.
PLANS DE ROUBAIX, 0,50.
En vente à la Librairie du « Journal de Roubaix, 5, rue Carnot. 4146

LE REPOS DU DIMANCHE ET DES FÊTES. — *Service des pharmacies*. — Pharmaciens de garde: Lundi 4 juin: Quartier du Centre, M. Dubois, Grande-Place; quartier de la Gare, M. Foulon, rue d'Alsace.

ENTERREMENTS DU LUNDI 4 JUIN 1906. — M. Gérard Roger, dix heures, église Saint-Joseph. — M. César Cornille, dix heures, église du Très-Saint-Rédempteur. — Mme Harancourt, quatre heures, église Saint-Martin.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. Jean Janssens, huit heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur. — Mme Alphonse Duvivier, née Laurente Hus, neuf heures, église Sainte-Elisabeth. — M. Louis Glorieux, neuf heures, église du Sacré-Cœur. — M. Eugène Debarre, neuf heures, église Saint-Clément, au Capreau (Wasquehal).

CROIX

UN GRAVE ACCIDENT SUR LA PLACE ST-PIERRE

Un enfant de huit ans écrasé sous une grille en fer

Les habitants du quartier Saint-Pierre ont été mis en émoi dimanche soir par un déplorable accident dont on ne peut encore prévoir les conséquences. Un peu avant la sortie des vêpres, vers cinq heures et demie, une des grilles en fer de l'église, pesant près de 200 kilos s'est abattue sur un enfant de huit ans, Robert Wattinne, dont les parents habitent rue de l'Ermitage. Le pauvre petit a été relevé inanimé.

Les secours

Dès qu'ils s'aperçurent de l'accident, plusieurs hommes qui sortaient de l'église unirent leurs efforts pour soulever la grille sous laquelle l'enfant étouffait. M. Jules Vanmansart, mécanicien, prit dans ses bras le petit blessé qui était évanoui et le transporta chez M. Parent, débitant de tabac, place Saint-Pierre. Puis il se mit en quête d'un médecin.

En attendant, des secours étaient prodigués à la victime. Robert Wattinne perdait du sang en abondance par les narines.

MM. les docteurs Barroyer, de Croix, et Picquet, de Roubaix, ne tardèrent pas à arriver. Ils constatèrent une longue déchirure du cuir chevelu derrière la tête et une autre de quelques centimètres sur le côté gauche. Des points de suture furent faits aussitôt ; après quoi l'enfant fut transporté au domicile de ses parents sur la voiture de M. le docteur Barroyer.

Les causes de l'accident. — Un jeu dangereux

Nous avons fait une enquête afin de connaître la cause de l'accident et voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Depuis un certain temps, des jeunes enfants habitant les environs, ont contracté la mauvaise habitude d'escalader les trois grilles en fer donnant accès au parvis de l'église et de s'y balancer ou de s'y mettre à califourchon.

Pendant toute l'après-midi de dimanche, une bande d'enfants se livra encore à ces jeux dangereux.

Plusieurs versions nous ont été données sur les circonstances de l'accident. Les parents de la victime l'expliquaient ainsi : Robert sortait de l'église un peu avant la fin des vêpres où son frère venait de recevoir la confirmation. Un groupe de huit ou neuf enfants, de dix à douze ans se balançaient sur la grille du parvis de droite. Il passa près d'eux pour descendre sur la place, mais à cet instant précis, un craquement se fit entendre; les gamins sautèrent à bas de la grille et ne furent pas blessés. Quant à Robert, resté en arrière et n'ayant pu se garer à temps, il reçut sur lui la lourde porte qui s'abattait, les gonds brisés.

D'autres personnes du voisinage disent que le petit Wattinne était monté sur la grille au moment où elle céda.

Un jeune homme qui dit avoir été témoin de l'accident, M. Alfred Quenies, rue Kléber, le raconte de la façon suivante : Huit ou neuf enfants s'étaient amusés dans l'après-midi à escalader les portes de l'église. A un moment donné, tous étaient descendus, Robert Wattinne prit leur place. Mais à peine avait-il gagné le sommet de la grille de droite que celle-ci se détacha et s'abattit lourdement sur le sol. Le jeune garçon fut écrasé.

L'état de la victime

Outre les blessures dont nous avons parlé, Robert Wattinne a le visage fortement tuméfié. Un accès de fièvre s'est déclaré. Les médecins espèrent qu'il n'y a pas de fracture au crâne, mais après la forte commotion ressentie par l'enfant, il est à craindre que des complications funestes se produisent.

Robert Wattinne est le deuxième d'une famille de quatre enfants, dont le plus jeune a six mois et l'aîné onze ans. Ce dernier a été, il y a deux ans, victime d'un accident et s'est fracturé le bras en jouant.

LA DUCASSE. — Une foule de visiteurs se sont rendus dimanche Grande-Place, où un certain nombre de loges foraines étaient installées. L'animation s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la soirée.

LES CONTRIBUABLES sont prévenus que le contrôleur des contributions directes se rendra mercredi 6 juin, à neuf heures, à la mairie, pour constater les changements opérés pour la confection des rôles de contributions pour l'année 1907.

LANNOY

LES CONTRIBUTIONS. — Les rôles sur les chevaux, voitures, vélos et billards pour les communes de Lannoy, Hem, Lys, Leers, Sailly et Toufflers, sont en recouvrement dès maintenant.

FLERS-BOURG

LA KERMESSE DU BOURG, favorisée par le beau temps, a obtenu son succès habituel. De nombreux groupes ont circulé sur la place de l'Eglise jusqu'à une heure avancée de la nuit.

LEERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine A. Parent et fils, à la Papinerie, un tisserand, Fernand Durot, 20 ans, demeurant à Lannoy, rue des Remparts, a reçu un coup de navette qui a produit une plaie pénétrante du pouce droit. Vingt jours de repos. Docteur Caudmont.

ASCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en séance ordinaire le mercredi 6 juin, à huit heures du soir, à la mairie.

La Commission du Bureau de bienfaisance tiendra une réunion le même jour, à huit heures.

HEM

UN CARROUSEL ATTELE, au profit des pauvres et organisé par le Club hippique *Le Faisan Gris*, de Toufflers, a été couru dimanche soir, à quatre heures et demie, à l'intersection des hameaux du « Beau-Passage » et du « Nouveau Civron ». Favorisée par un temps splendide, la fête a parfaitement réussi. Les concurrents ont été nombreux et les prix chaudement disputés. Les quêtes ont été fructueuses.

UNE ARRESTATION. — Le garde-champêtre Lescouffe a mis en état d'arrestation, dimanche, à quatre heures du soir, la nommée Mancho Léonie, 39 ans, demeurant au Petit-Lannoy, qui se trouvait en état d'ivresse sur la voie publique et venait de casser deux grands carreaux de vitres à l'estaminet Charles-Louis Boteldoorne, au Petit-Lannoy. Léonie Mancho a été aussitôt conduite au dépôt communal.

CYSOING

GENECH

LA FÊTE ANNUELLE a obtenu un vif succès. Le concert donné dans le parc de M. Crespel, de Lille, par la musique municipale de Loos, a été vivement applaudi. Les promeneurs ont été fort nombreux sur la Place durant toute la soirée.

TOURCOING

NOMINATION UNIVERSITAIRE. — M. Simond, répétiteur au lycée de Tourcoing est nommé sur sa demande, répétiteur au lycée d'Annecy, en remplacement de M. Sampieri, appelé à une autre résidence.

ENFANTS PERDUS. — On a signalé dimanche soir, à la police, la disparition de trois jeunes enfants : Marcel, Henri Rifaut, deux frères, et de leur cousin, Lucien, âgés respectivement de 8, 7 et 4 ans.

Les trois gamins se trouvaient à jouer rue de l'Epine, près de la maison de leurs parents, dans l'après-midi, quand ils virent passer des soldats du 127e. Ils les suivirent et on ne les a plus revu. Il est à supposer qu'il se sont égarés dans la cohue, ou attardés peut-être à regarder la foule, sans songer à l'inquiétude où ils laissaient leurs parents.

L'aîné porte une casquette de collégien, et un vêtement gris galonné de bleu, les deux autres sont vêtus de tablier, l'un rose, l'autre blanc.

MOUVAUX

UN ACCIDENT DANS UN PEINAGE. — Un ouvrier huilier de l'établissement de MM. Lorthiois frères, peigneurs, M. Aloïs Cornille, 42 ans, a été blessé à l'œil gauche par un fragment de tourteau. Quinze jours de repos. Docteur Vincent.

RONCQ

LA DUCASSE. — La première journée de la ducasse, quoique favorisée par le beau temps, n'a pas eu le succès qu'on pouvait espérer. La plupart des promeneurs étaient attirés à Tourcoing, de sorte que la fête a subi le contre-coup du départ en masse des habitants.

UN VOL DE POULES. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des inconnus se sont introduits dans le poulailler de M. Alphonse Dutilleul, négociant au Blanc-Four et ont dérobé dix-neuf poules d'une valeur totale de 49 fr. 50. La police a ouvert une enquête.

BOUSBECQUE

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS. — Depuis longtemps, les sapeurs-pompiers de Bousbecque désiraient témoigner leur reconnaissance à M. Jules Haquette, leur sergent-fourrier, pour ses longs et nombreux services. Sur leur demande, l'Administration municipale avait décidé d'offrir une médaille d'argent à ce courageux citoyen déjà titulaire de la médaille trentenaire des sapeurs-pompiers.

Il avait été décidé d'exprimer en même temps à M. Charles Castelain, lieutenant honoraire, la gratitude des habitants de Bousbecque pour les soins persévérants qu'il apporte envers le corps des sapeurs-pompiers et le zèle éclairé qu'il témoigne dans les nombreuses commissions du Conseil municipal dont il fait partie.

La remise de ces médailles a été faite dimanche, à quatre heures, sur la Place. La Musique municipale y a prêté son bienveillant concours. La foule nombreuse que cette cérémonie avait attirée, a prouvé par ses acclamations chaleureuses qu'elle s'associait aux félicitations et aux paroles affectueuses que M. le maire adressait aux dévoués médaillés.

LILLE

NOUVELLES DENOMINATIONS DE RUES. — Par délibération du Conseil municipal, approuvée par M. le Préfet du Nord, les voies publiques ci-après porteront les dénominations suivantes:

Rue ouverte dans les terrains compris entre les rues de Valenciennes et de Cambrai: rue de Coulmiers.

Rue ouverte dans les terrains compris entre la rue de Canteleu et de boulevard de la Moselle: rue de Crimée.

Rue ouverte dans le prolongement de la rue de l'Alcazar, pour aboutir à la rue du Becquerel: rue de l'Alcazar.

Impasse existant entre la rue du Rempart, et appelée couramment impasse Poissonnier: impasse Saint-Ruth.

Trois rues ouvertes dans un terrain situé près de l'avenue de Dunkerque: rue de Cassel, rue de Bergues, rue de La-Ventie.

Rue existant le long de la voie ferrée, entre les gares des Postes et d'Arras (chemin vicinal n° 23, dit des Bois-Blancs): rue de Marquillies.

Rue sise au Faubourg des Postes, et appelée rue Notre-Dame-de-Réconciliation: rue du Transvaal.

Rue actuellement dénommée rue de Lezennes: rue de Saint-Amand.

Rue située entre la rue Brûle-Maison et la rue de Wazemmes, actuellement dénommée rue Neuve-des-Meuniers: rue des Meuniers.

Rue ouverte dans les terrains compris entre la rue de Canteleu et le boulevard de la Moselle: rue Alfred-de-Vigny.

Rue ouverte dans le prolongement de la rue Belle-Vue, entre les rues Pierre-Legrand et Lamarck: rue Jules-Denneulin.

Rues à ouvrir par la Ville dans les terrains acquis par elle, et situés à Canteleu-Lille, quai de l'Ouest: rue Guillaume-Tell, rue La-Bruyère, rue Bouguereau, rue Gavarni.

Rue à ouvrir par la Ville entre les rues du Faubourg-des-Postes et du Général De-Wett: rue du Général De-Wett.

Rue des Fossés-Neufs: Rue Léonard-Danel, rue de la Petite-Allée, rue Catel-Béghin.

LE CAMBRIOLAGE DE SAINT-MAURICE. — Après interrogatoire des inculpés, M. Désiré Gay, 42 ans, et son fils Albert ont été remis en liberté, leur innocence ayant été reconnue.

Charles Gay et Alphonse Verdière ont été maintenus en état d'arrestation. L'enquête se poursuit.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Trois entêtés. — Non, ce n'est pas une action d'éclat devant l'ennemi. — *Un futur Bleu: D. S.* — 1. Taille, 1 m. 70 à 1 m. 65; poids, 76 kil.; 2. Taille, 1 m. 64 à 1 m. 74; poids, 70 kil. — *A.K.* 1000 *Verdun*. — Oui, vous pourrez revenir. — *A.D.* 112 *Tourcoing*. — 1. Oui; 2. Remplira un emploi; 3. Il passera la visite au corps; 4. Non. — *H.B.* 168. — Si l'intéressé est né en Belgique d'un père qui lui-même y est né avant le 30 mai 1884, il se présentera devant le juge de paix de son canton, muni de son acte de naissance et de celui de son père. — *H.* 229. — Vous pouvez contracter un engagement de 3 ans. — *E.C.Z.* — La réforme temporaire ne vous tient pas complètement libre. Vous pouvez être rappelé pour passer une nouvelle visite. — *D.C.D.* — 1. Oui; 2. La date n'est pas fixée, il aura lieu sous peu; 3. Vous appartenez à la classe de 1904, par conséquent vous avez toujours droit à votre dispense. — 3523. — Vous devez soumettre votre demande de réclamation à la gendarmerie.

Maison Fçois HUVENNE
84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)
SPÉCIALITÉ DE CERCUEILS
CERCUEILS DE LUXE, PLOMBÉS, ZINGUÉS ET CAPITONNÉS
Grand magasin premier. 20401

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-VENANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur CARLOS DASSONVILLE, pieusement décédé à Roubaix, le 2 juin 1906, à l'âge de 62 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mardi 5 courant, à huit heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures trois quarts, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 6 dudit mois, à dix heures précises, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, 21, à dix heures moins le quart.

Les employés et ouvriers de la maison PROUVOST-SCREPEL feront célébrer lundi 4 juin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre, un obit pour le repos de l'âme de M. CHARLES PROUVOST-SCREPEL. 4230

NOUVELLES RELIGIEUSES

LES MESSES DE LA PENTECOTE A ROUBAIX

La fête de la Pentecôte, comme toutes les grandes fêtes de l'Eglise, a été célébrée à Roubaix avec beaucoup d'éclat.

Partout les offices de la journée ont été suivis par de nombreux fidèles. L'affluence était particulièrement grande à Notre-Dame, à Sainte-Elisabeth et à Saint-Joseph où avait lieu la solennité des premières communions.

Les chorales des paroisses ont donné à la grand'messe de brillantes exécutions.

Les chœurs de Saint-Martin ont interprété à la grand'-messe une œuvre posthume de Gounod dite messe de Clovis. De toutes les partitions religieuses de l'auteur, celle-ci se rapproche plus particulièrement que toutes les autres du rythme grégorien. Elle se développe sur quelques idées nettement caractérisées qui revenant de façon régulière, imposent à l'attention une pensée chrétienne sans cependant manquer d'une mélodie fort attrayante. M. Broquet, qui dirigeait le chœur avec beaucoup de méthode et une compréhension vraiment parfaite de l'idée de l'œuvre, en a tiré tout le parti désirable et en a fait valoir toutes les richesses. Nous ne pouvons que le féliciter ainsi que les chœurs. Soutenus d'ailleurs avec maëstria par l'organiste du petit orgue, ils ont parfaitement exécuté, ainsi que les solistes, MM. Carton, Grumiaux, et Carpentier.

M. Meyer qui tenait le grand orgue, a donné à l'Offertoire une page de Saint-Saëns, dont le motif simplement accusé dans son début, se concluait dans un véritable dédale de difficultés. Le fini avec lequel elle a été rendue est tout à l'honneur du savant organiste de Saint-Martin.

A SAINT-JEAN-BAPTISTE la chorale, dirigée savamment par M. Léon Dubar, a donné une remarquable audition de la messe à trois voix de Th. Dubois et du *Credo* de la messe du Saint-Sacrement. Les solis ont été très bien interprétés par MM. Adolphe Dubar, Carlos Merchez père et Carlos Merchez fils. L'orgue était savamment tenu par M. Rosticher.

Un *Ave Verum* de Balthazar Florence a été aussi enlevé avec brio par M. Adolphe Dubar.

DANS LE CANTON DE LANNOY

La fête de la Pentecôte a été célébrée avec le cérémonial accoutumé dans toutes les paroisses du canton et les fidèles ont assisté en foule aux divers offices de la journée.

DANS LES COMMUNES DES CANTONS DE TOURCOING

Comme de coutume, la fête de la Pentecôte a été célébrée avec une grande solennité. Tous les offices ont été très suivis. Dans la plupart des églises, il y a eu des auditions musicales au cours de la grand'messe.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

RONCQ. — Hier dimanche a été célébrée la fête annuelle de Jeanne d'Arc. A la grand'messe, le Conseil municipal avait pris place dans le chœur, de même que le Conseil de fabrique de l'église. La musique municipale et la « Jeunesse Catholique » assistaient également à la cérémonie. La messe a été dite par M. l'abbé Liesse, vicaire, assisté de MM. les abbés Desmazières et Duquesnoy, professeurs au Collège de Tourcoing. La musique a exécuté plusieurs des meilleurs morceaux de son répertoire. M. l'abbé Chantry a prononcé un éloquent panégyrique de la Vénérable.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

ROUBAIX. — La cérémonie des premières communions a eu lieu dimanche à Notre-Dame, à Sainte-Elisabeth et à Saint-Joseph.

— A NOTRE-DAME. — La messe de communion a été célébrée à sept heures, par M. le chanoine Evrard, curé-doyen. Cent quarante-cinq enfants, quatre-vingt-deux garçons et soixante-trois filles, ont communié pour la première fois. L'allocution avant la communion a été donnée par M. l'abbé Thomassin.

Pendant la grand'messe, la Chorale Notre-Dame, sous la direction de M. Albert Duhamel, a détaillé merveilleusement l'*O Salutaris* de Th. Dubois, la Messe solennelle de la Pentecôte pour soli, chœurs mixtes et orgue, de l'illustre compositeur Paladilhe, membre de l'Institut, et le *Tantum ergo* de Th. Dubois. Dans les soli, MM. Adam, Delannoy, Horent, Dubus, sopranos; Emile Petit, ténor; Louis Dewispelaere, baryton, se sont montrés véritables artistes. Le grand orgue était tenu par M. Julien Koszul.

Aux vêpres, chantées à trois heures, M. l'abbé Thomassin a prononcé un éloquent sermon sur la persévérance. Puis a eu lieu l'émouvante cérémonie de la rénovation des vœux du baptême, la consécration à la Sainte-Vierge et à Saint-Joseph.

— A SAINTE-ELISABETH, il y avait deux cent quatre-vingt-dix communiants, cent cinquante-six garçons et cent trente-quatre filles. La messe de communion a été dite à sept heures, par M. l'abbé Tilmant, vice-doyen, qui a prononcé l'allocution avant la communion.

Pendant la grand'messe célébrée à dix heures pour toute la paroisse par M. l'abbé Roland, la Chorale Saint-Eloi, dirigée avec talent par M. Alph. Dutoit et accompagnée à l'orgue par le distingué organiste de la paroisse, M. Seutin, a donné une exécution absolument parfaite de la Messe de Samuel Rousseau. Les solistes étaient MM. Dutoit, Hugues et Vromant, qui se sont montrés une fois de plus excellents chanteurs.

Les vêpres ont été chantées à quatre heures et demie. Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Havet. Puis a eu lieu la rénovation des vœux du baptême, la consécration à la Sainte-Vierge et à Saint-Joseph.

— A SAINT-JOSEPH, deux cent trente-trois enfants, cent quatorze garçons et cent dix-neuf filles se sont approchés de la Sainte-Table pour la première fois, à la messe de sept heures, célébrée par M. l'abbé Bataille, curé de la paroisse, qui leur a adressé une allocution.

Pendant la grand'messe chantée à dix heures par M. l'abbé Cooman, la Chorale Saint-Joseph a interprété, sous la direction autorisée de M. l'abbé Debussche, la messe de Battmann. Cette audition a été en tous points réussie. MM. Fay, ténor; Jules Esquenet, baryton; Georges Deffrennes et Julien Lefebvre, basses, ont donné les soli de façon parfaite. L'orgue était tenu avec autorité par M. Paul Lepers, organiste de la paroisse.

Aux vêpres, chantées à quatre heures, après un sermon de M. l'abbé Bataille, curé de la paroisse, sur les moyens de garder la foi et la grâce — les sacrements (la confession et la communion) et la dévotion à la Sainte-Vierge — des enfants ont récité d'une voix claire l'acte de rénovation des vœux du baptême et les actes de consécration au Sacré-Cœur, à la Sainte-Vierge et à Saint-Joseph.

ANNAPPES. — La cérémonie de la première communion a été célébrée hier dimanche, dans la paroisse d'Annappes. Quarante-sept enfants, filles et garçons, se sont approchés de la Sainte-Table. De nombreux parents et amis ont suivi les offices de la journée. Aux vêpres ont eu lieu les vœux de rénovation du baptême.

BONDUES. — La cérémonie des premières communions a eu lieu hier, à Bondues. Cinquante enfants y ont participé, soit vingt-six garçons et vingt-quatre filles. La messe de communion a été chantée à sept heures; M. le curé a officié et prononcé l'allocution d'usage. Les vêpres célébrées à quatre heures ont été suivies d'un éloquent sermon de M. Baldens, professeur au Collège Notre-Dame des Anges, à Saint-Amand, de la rénovation des vœux du baptême et de la consécration à la Sainte-Vierge et au Sacré-Cœur.

LA CONFIRMATION

CROIX. — Dimanche matin, à dix heures, Mgr Monnier, évêque de Lydda, a donné la confirmation aux enfants des paroisses Saint-Martin et Saint-Pierre, de Croix, et aux enfants des paroisses de Wasquehal et de Flers-Breucq. Ces derniers se sont rendus en cortège à Croix en chantant des cantiques.

UN COMMUNIQUÉ DE L'ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI

La *Semaine Religieuse* publie le communiqué suivant de l'archevêché de Cambrai :

« I. — L'article 66 de la loi du 15 mars 1850, sur l'enseignement, portait que les ministres des différents cultes *reconnus par l'Etat* peuvent donner l'instruction secondaire « à quatre jeunes gens au plus, destinés aux » écoles ecclésiastiques...., à la condition d'en faire la déclaration au recteur. »

» Par une circulaire en date du 4 avril 1906, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'avertir les recteurs que cette faveur a cessé d'exister, puisqu'il n'y a plus de culte *reconnu par l'Etat*. Nous ferons observer que MM. les curés et vicaires peuvent néanmoins, comme tous les autres citoyens, continuer à donner des leçons particulières à un enfant et même à plusieurs en même temps, s'ils sont de la même famille.

» II. — *Interdiction des processions*. — Il serait bon d'introduire un recours au Conseil d'Etat pour abus de pouvoir dans les deux mois, contre les arrêts municipaux interdisant exclusivement les processions religieuses et non les manifestations profanes, en soutenant que ces arrêtés constituent un détournement de pouvoir et portent atteinte à la liberté de conscience et au principe de l'égalité devant la loi.

» III. — Sur la demande qui nous en est faite, nous croyons utile de compléter les renseignements publiés au sujet des pensions dans la *Semaine religieuse* du 12 mai.

» Les pièces à produire pour les toucher sont les suivantes :

» 1° Le titre de la pension ;

» 2° Un certificat de vie, établi par le maire sur un imprimé spécial, que MM. les Maires doivent demander à la Préfecture, et qui contient la déclaration faite par l'intéressé qu'il ne jouit d'aucune autre pension ou traitement.

» Le pensionnaire a soin de faire connaître au maire : 1° le numéro de son titre ; 2° le montant de sa pension ; et 3° le lieu et la date de sa naissance.

» Le timbre de 60 centimes est apposé à la Trésorerie.

» La quittance est établie à la suite du certificat de vie »

LINSELLES. — *Au Patronage*. — Aujourd'hui lundi, le patronage de Linselles célébrera sa fête annuelle. A cette occasion, un obit sera chanté à dix heures un quart à l'intention des membres défunts. Le banquet aura lieu à une heure et sera suivi d'une séance récréative.

CABARETIERS,

en versant **cinquante francs** de suite, et en laissant vos bénéfices jusqu'à complet paiement de l'action au cours du jour de la libération, vous devenez possesseur d'une action de fondation de **LA CONFIANCE** qui vous donne droit à un crédit égal au montant des sommes versées.

PARTICULIERS,

pour **vingt francs,** vous pouvez avoir une action de travail, qui ne donne pas de dividende, mais participe, au même titre que l'action de fondation, à la totalité des bénéfices sur tous les achats, qui doivent être payés comptant.

Bénéfices distribués pour l'année 1905 :

8 fr. 42 par rondelle de bière bourgeoise 1re qualité, ce qui la ramène à 17 fr. 58 sans l'octroi.

32 fr. 40 pour cent francs sur les vins et spiritueux.

LA CONFIANCE compte 2.109 actionnaires !

S'adresser pour renseignements au siège social, 73, rue Ma Compagne, à Roubaix. 4218

CONCERTS ET SPECTACLES

TOURCOING. — *Concert d'été*. — L'*Harmonie du Blanc-Seau* exécutera le jeudi 7 juin 1906, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants : 1. *Saint-Georges*, allegro (Allier) ; 2. *Rosabelle*, ouverture (G. Wettge) ; 3. *Lakmé*, fantaisie (Léo Delibes) ; 4. *Maria*, polka pour piston, soliste M. A. Leroux (Hemmerlé) ; 5. Fantaisie sur le *Tannhauser* (R. Wagner) ; 6. *Inspiration*, valse (Conor).

PALAIS D'ÉTÉ, rue Wattinne, près de l'Exposition. — Dimanche 3, lundi 4, mardi 5 juin, à 5 heures. **Concerts extraordinaires.** Mlle **Ady-Hette,** gommeuse excentrique ; M. **Montels,** comique de genre ; Mlle **Evelina,** diction ; M. **Jul-Hien,** comique militaire ; M. et Mme **Dambreville,** duettistes ; M. **Van Houtven,** comique grime. **Les Sœurs Cendrès** dans leurs exercices sur le double fil de fer. **Cinéma Idéal. Vues nouvelles.** — **Apéritif-concert de 11 heures à 1 heure. Entrée libre.** 4274

Lundi 4 juin, à cinq heures du soir

Concert du Parc

A l'entrée du Parc de Barbieux

GRAND CONCERT, ATTRACTIONS

Succès de la nouvelle troupe. — Entrée libre 4282d

NORD

LES EXPLOITS D'UN BANDIT A CARTIGNIES

Un cultivateur assailli chez lui

Vendredi soir, un cultivateur de Cartignies, M. Justin Denis, rentrait chez lui, vers six heures, accompagné de son fils, élève à l'Ecole primaire supérieure de la Cappelle.

Sa surprise fut très vive lorsqu'il constata, à l'entrée de la maison, des traces et une mare de sang, dans une pièce située près de la chambre de son domestique. Renvoyant son enfant, M. Denis fit l'inspection de la maison. Il s'aperçut alors que tout était en désordre. Dans la chambre du domestique, il trouva son chien, tué d'un coup de couteau.

M. Denis sortit alors et alla prévenir ses domestiques, qui travaillaient dans une pâture voisine de son habitation. Mais il commit l'imprudence de rentrer seul chez lui. A ce moment, un individu bien connu et redouté dans le pays, Alfred Largillière, sortit d'une chambre où il s'était caché, et, bondissant sur le cultivateur, le jeta à terre d'un formidable coup de poing asséné en pleine figure.

Ouvrant alors un énorme couteau à virole, le bandit brandit son arme au-dessus de la tête de M. Denis.

Il menaça ce dernier de lui passer son couteau dans le cœur, s'il ne lui disait pas où était son argent. Effrayé de l'attitude du gredin, M. Denis lui indiqua où se trouvait son porte-monnaie; mais les exigences de Largillière ne s'arrêtèrent pas là.

Il força sa victime, qui avait tenté de se sauver, sans y parvenir, à lui donner du vin. Ensuite, Largillière prit la fuite, pourchassé par les domestiques, qui venaient d'arriver. Malheureusement, on ne put l'atteindre. Il est activement recherché.

L'état de M. Justin Denis n'inspire pas d'inquiétudes, bien qu'il porte des blessures au menton, à l'oreille, au nez, et qu'il ait saigné abondamment.

INTERDICTION DES PROCESSIONS A CAMBRAI. — M. Bersez, sénateur radical, maire de Cambrai, vient de prendre un arrêté interdisant toutes processions et cérémonies extérieures quelconques d'un culte, à partir du 1er juin 1906, sur tout le territoire de la ville de Cambrai.

Exception est faite à cette interdiction, en ce qui concerne seulement l'accompagnement des convois funèbres.

LES BIENS DES CONGREGATIONS. — A DOUAI. — Le département du Nord a acheté, pour le prix de 6.100 francs, la maison de campagne que possédait, à Lambres, au chemin d'En-Bas, la congrégation des Dames de Flines.

Cette propriété sera affectée aux séjours récréatifs des élèves de l'Ecole normale de filles de Douai.

HELLEMMES. — Par décision en date du 1er juin, sont nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers : adjudant porte-drapeau, M. Elie Hocquenghem ; sergent-major, M. Achille Pauriche ; sergent-fourrier, M. Paul Mennechez ; sergents, MM. Jean Fervet, Emile Mayer, Henri Trublin et Arthur Stinay ; caporaux, MM. Paul Ross, Amand Lepers, Edouard Decottignies, Jules Beaumarez, Marcel Lefebvre, Louis Dewas, Emile Henniquau, et Louis Ghesquière.

— La recette municipale d'Hellemmes est transférée, depuis le 1er juin, rue Sadi-Carnot, 225. Le bureau du receveur est ouvert tous les jours, de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures, le samedi, jusqu'à midi seulement.